

Séance du 16 juin 2020 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- |   |          |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour   | p. 21226 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020  | p. 21227 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal  | p. 21227 |
| 4) Communications du Conseil administrative   | p. 21227 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4  | p. 21228 |
| 6) Election des délégué-e-s du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du centre de voirie | p. 21228 |
| 7) Election des délégué-e-s du Conseil municipal au comité de pilotage du contrat de quartier Onex cite     | p. 21229 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- |   |          |
|---|----------|
| 8) Décision du Conseil administratif du 21.04.2020 "Réalisation des travaux urgents pour l'exploitation de la salle communale pour un montant de Fr. 195'000.00" (projet de délibération N° 2293)     | p. 21230 |
| 9) Réfection de chemins -Crédit de Fr. 62'000.00 (projet de délibération N° 2294)   | p. 21235 |
| 10) Station de pompage (STAP) des eaux usées du Vieux-Moulin - Servitude d'usage - Parcelle N° 1061 (projet de délibération N° 2295)  | p. 21237 |
| 11) Renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle - Crédit d'étude de Fr. 16'000.00 (projet de délibération N° 2296)                             | p. 21240 |
| 12) Décision du Conseil administratif du 14.04.2020 "Travaux du collecteur privé communal d'eau claire de la Maison de la Musique pour un montant de Fr. 305'000.00" (projet de délibération N° 2297) | p. 21246 |

MOTION

- |   |          |
|---|----------|
| 13) Permettons à notre police municipale d'exercer sa mission (projet de motion PM/346) | p. 21250 |
|---|----------|

RÉSOLUTION

- |   |          |
|---|----------|
| 14) Pollution de l'Aire (projet de résolution PR/232) | p. 21256 |
|---|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- |   |          |
|---|----------|
| 15) Propositions individuelles et questions | p. 21259 |
|---|----------|

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VAN LEEMPUT, VOGLER, Conseillers municipaux

Assistent à la

séance : Mesdames Maryam YUNUS-EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

\* \* \*

**Le Président (MCG) :** Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue. Nous avons été régulièrement convoqués, j'ouvre cette séance, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, conseillères administratives. Je salue également Madame Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je souhaite saluer le public qui se trouve dans la galerie et tout particulièrement Monsieur MUMENTHALER, que vous pouvez applaudir.

**1) Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président (MCG) :** Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour, est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ?

**M. PASCHE (Ve) :** Oui, merci. Monsieur le Président nous aurions voulu rajouter à l'ordre du jour le projet de résolution que vous avez tous reçu en copie, sur la pollution de l'Aire.

**Le Président (MCG) :** Je demande au Conseil municipal de voter l'ajout de ce projet de résolution à l'ordre du jour, s'il vous plaît. Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

**Le projet est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des présents (30 votants).**

**L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (30 votants).**

## 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ?

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents de la séance du 10 mars dernier (6 votants).**

## 3) Communications du Bureau du Conseil municipal

**Le Président (MCG) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/87 " Propagande politique dans le journal L'Onésien" de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER

*Lecture de M. Laurent VOGLER de la question écrite de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER.*

## 4) Communications du Conseil administratif

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Par rapport au 1<sup>er</sup> août, nous sommes en train d'organiser et de voir comment est-ce que l'on peut faire pour cette fête, mais toujours en tenant compte des mesures COVID. On attend encore une dernière intervention du Conseil fédéral qui doit se prononcer sur le sujet fin juin. Mais on vous communiquera des nouvelles, vous en saurez prochainement davantage.

**Mme KLEINER :** Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas de communication complémentaire à ajouter.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas non plus de communication complémentaire du moment que les manifestations de fin d'année ont été toutes annulées comme vous le savez.

**5) Questions sur les points 3 et 4**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence) Non, personne ne demande la parole.

**6) Election des délégué-e-s du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du centre de voirie**

**Le Président (MCG) :** Je vais vous lire le dispositif :

*« Cette délégation ressort des statuts du groupement adoptés par délibération du Conseil municipal N° 1167 le 17 octobre 1989.*

*Les statuts prévoient, à l'article 10, lettre b), que le Conseil est composé des membres ainsi désignés :*

- *4 personnes désignées par les Conseils municipaux d'Onex et de Bernex, dont 2 au moins choisies au sein de chaque Conseil municipal. »*

Dès lors, il y a lieu de désigner quatre représentants dont deux au moins sont des Conseillers municipaux. J'attends vos propositions.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des socialistes désigne Monsieur Matthieu ISCHER.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho Vert'Libéraux désigne Monsieur Didier VAN LEEMPUT.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR désigne Monsieur Stefan FORSELL.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts va présenter Madame Marine DELÉVAUX.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG propose Monsieur Nicolas LANCE. Citoyen onésien, il a 62 ans, marié, 3 enfants adultes. De plus il est grand-père depuis janvier de cette année. Il exerce la profession de travailleur social et est aussi secrétaire au groupe PDC d'Onex. Il est à noter que durant la dernière législature il a représenté le PDC au sein du Conseil du CIV et de ce fait il a déjà une bonne connaissance des dossiers. De plus, vous devez le connaître car Monsieur LANCE fait partie de notre fidèle public et ne rate pratiquement aucune séance. Merci de lui faire bon accueil.

**Le Président (MCG) :** Nous allons désigner deux scrutateurs. Monsieur Tobias BURCKHARDT et Monsieur Guillaume REVILLOD.

**Au premier tour, sont élus,**

**Monsieur Matthieu ISCHER par 20 voix**

**Madame Marine DELÉVAUX par 19 voix**

**Monsieur Nicolas LANCE par 18 voix**  
Monsieur Didier VAN LEEMPUT, 10 voix

Monsieur Stefan FORSELL par 9 voix

**Au deuxième tour, est élu,**

**Monsieur Stefan FORSELL par 16 voix**

Monsieur Didier VAN LEEMPUT, 8 voix

**Messieurs ISCHER, LANCE, FORSELL et Madame DELÉVAUX sont élus.**

**7) Election des délégué-e-s du Conseil municipal au comité de pilotage du contrat de quartier Onex cité**

**Le Président (MCG) :** J'attends vos propositions. Nous devons élire un membre par groupe.

Le groupe MCG propose

**Monsieur Cédric AMBORD membre**  
**Monsieur Gérard FUSCO suppléant**

Le groupe des socialistes propose

**Monsieur Sergio PRAT membre**  
**Madame Mame DIOP suppléante**

Le groupe des Verts propose

**Monsieur Abderrahman JOUAIIDI membre**  
**Monsieur Tobias BURCKHARDT suppléant**

21230

Le groupe Écho Vert'Libéraux propose

**Monsieur Sven RITTER** membre  
**Madame Suzanne KATHARI DUMPS** suppléante

**Mme KAST :** Formellement, si les groupes ne sont pas prêts à présenter des candidats ce soir, le point sera remis à l'ordre du jour de la séance de septembre et vous pourrez compléter votre présentation à ce moment-là.

**Les quatre candidats au Comité de pilotage du Contrat de quartier Onex cité sont élus par la majorité des présents.**

**8) Décision du Conseil administratif du 21.04.2020 "Réalisation des travaux urgents pour l'exploitation de la salle communale pour un montant de Fr. 195'000.00" (projet de délibération N° 2293)**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Donc c'est moi qui vais vous parler de ce projet, puisqu'il s'agit d'une procédure exceptionnelle que nous n'aurons à traiter que lors de cette séance.

Il s'agit en fait de la régularisation des décisions que le Conseil administratif précédent a pris lors du COVID, sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat qui l'autorisait pendant que le Conseil municipal ne pouvait pas se réunir, d'engager des dépenses qui étaient nécessaires en raison de l'urgence par rapport au point, et ceci sur la base de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes.

Vous avez deux projets qui suivent cette procédure aujourd'hui, c'est celui-ci et le dernier projet de délibération. Je vous donne quelques éléments de procédure sur ces projets qui sont valables pour les deux.

Donc ces décisions vous sont soumises à la première séance utile du Conseil municipal, c'est ce soir.

Il ne s'agit pas de les examiner ou de discuter, il s'agit de les approuver ou de ne pas les approuver, donc vous avez le choix entre les deux, évidemment que nous vous proposons de les approuver.

Mais vous n'avez pas la possibilité de les retravailler en commission ou d'examiner ceci puisqu'il s'agit de valider, a posteriori, une décision qui a déjà été prise. Si vous ne les approuvez pas, la procédure est la suivante : à ce moment-là les travaux qui n'auraient pas encore été effectués seront stoppés mais les dépenses déjà engagées seront soumises

au Conseil d'Etat pour approbation de l'autorité supérieure qu'est le Service des affaires communales du Département de la cohésion sociale du Conseil d'Etat.

Si vous les approuvez, cela valide la décision selon une procédure normale et les travaux qui sont déjà commencés ou qui vont commencer peuvent se poursuivre. C'est la procédure générale pour ces deux objets, donc il s'agit du point 8 et du point 12.

Donc maintenant je vais vous parler plus précisément du point 8, donc de cette décision sur la réalisation de travaux urgents pour l'exploitation de la salle communale pour un montant de Fr. 195'000.00.

Les précédents conseillers municipaux, ceux qui siégeaient pendant la précédente législature, se rappellent certainement que lors du dernier Conseil municipal, celui du mois de mars, nous vous avons présenté un projet qui prévoyait la phase 2 des travaux dans la salle communale.

Ce planning de travaux a été divisé en trois phases puisque le moment utile pour réaliser les travaux dans la salle communale lorsque nous avons des travaux d'une certaine ampleur à faire, ils ne peuvent se réaliser qu'en été, puisque le reste du temps la salle communale est utilisée par différentes activités associatives, citoyennes ou de la commune, notamment pour les Spectacles onésiens.

L'année passée la première phase des travaux a permis de rénover l'entrée comme vous avez pu le voir très certainement, de refaire les marches, de remoderniser certaines choses, de refaire la billetterie. C'était la phase 1.

La phase 2 prévoyait toute une série de travaux plutôt axés sur la cuisine, les sanitaires, les toilettes, des éléments techniques de cette salle et également l'éclairage et un certain nombre d'autres choses.

Ce projet a été présenté au mois de mars, on était tout à fait dans les délais, il a été renvoyé en commission ce qui ne posait aucun problème au Conseil administratif puisque nous avons tout à fait le temps, pensions-nous, de pouvoir l'examiner en commission, de le présenter à la séance du mois d'avril voire du mois de mai, au vote du municipal, de laisser passer le délai de 40 jours de délai référendaire et le cas échéant d'attaquer les travaux en été. C'était tout à fait bien planifié.

Sauf qu'il y a eu le COVID, ! Et, évidemment que la partie des travaux qui ne peuvent pas être repoussés à l'année prochaine ne pouvaient pas attendre que le Conseil municipal se reréunisse puisque, avec le délai référendaire de 40 jours, vous imaginez bien que si nous vous avons soumis le projet initial, si on avait dû organiser une commission encore tout début du mois de juin, puis essayé de vous fournir un projet finalisé maintenant, on n'arrivait pas avec les délais de 40 jours à faire ces travaux urgents.

Donc, le Conseil administratif a repris ce projet de délibération, l'a expurgé de tout ce qui n'était pas urgent et a maintenu les travaux qui doivent absolument être faits cette année par rapport à des mesures sanitaires notamment, ou de sécurité liées aux installations électriques et à ces éléments-là. Cela vous donne la décision que nous avons prise pour Fr. 195'000.00. Je rappelle que le projet initial était de Fr. 388'000.00.

Donc vous voyez que près de la moitié du programme des travaux a pu être repoussée à l'année prochaine, à la troisième étape, mais une partie devait absolument avoir lieu cette année, cet été. Et pour ne rien vous cacher, ils commencent demain, pour peu que vous validiez cette décision.

Donc il s'agit essentiellement comme il vous l'est expliqué dans l'exposé des motifs de valider ce programme de travaux revus à la baisse sur les travaux urgents uniquement et de pouvoir nous permettre de réaliser ceci pendant la pause d'été, la pause pour la salle communale. Et, ainsi, pouvoir attaquer la prochaine saison de locations et d'activités à la salle communale avec des installations rénovées pour ce qui est maintenu et de planifier la troisième phase des travaux qui sera du coup un petit peu plus conséquente puisqu'elle intégrera les travaux que nous n'avons pas réalisés dans la deuxième phase tels que planifiés.

Je reste évidemment à votre disposition si vous avez des questions sur les éléments plus précis qui ont été maintenus ou qui ont été reportés.

Mais ce que je peux simplement vous rappeler c'est que globalement nous avons maintenu les travaux liés à la cuisine, pour des raisons d'hygiène ceux-ci étaient nécessaires, au niveau de l'office donc c'est la petite pièce qui est attenante à la cuisine et nous avons maintenu également la mise en conformité de l'installation électrique et le remplacement de l'éclairage de la salle de spectacle de la salle communale.

Comme il vous l'a été expliqué le remplacement de l'éclairage n'était pas forcément urgent en soi mais les luminaires avaient déjà été commandés, ils étaient déjà là, et donc si on ne les installe pas maintenant ils risquent de s'endommager et cela serait du gaspillage. Donc nous avons considéré qu'il fallait également intégrer cette phase-là puisqu'ils étaient en attente de pouvoir être installés.

Au bénéfice de ces explications, je vous remercie de soutenir ce projet en validant cette décision et je reste évidemment à votre disposition si vous avez des questions.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Nous avons visité les lieux et au vu de la situation nous remercions le Conseil administratif d'avoir pris la décision pour entamer les travaux qui étaient bien nécessaires comme vous l'a expliqué Madame KAST. Donc le groupe MCG approuve le projet et on vous invite à faire de même.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts est très content que le Conseil administratif ait pris cette décision rapide pendant la crise du COVID et puis nous l'approuvons.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Effectivement, le groupe PLR approuve aussi cette décision de travaux urgents. Par contre, j'ai une question par rapport à la suite, puisque apparemment il y a eu une sélection des choses urgentes et moins urgentes, comment cela va être traité puisque cela avait été renvoyé en commission ? Est-ce que c'est annulé ce renvoi en commission et cela reviendra avec des propositions ultérieures ?

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Si vous validez effectivement ce vote ce soir, nous allons retirer le projet de délibération qui est en commission. Et, en gros, ce qui n'a pas été fait dans ce projet vous sera représenté cet automne ou à la fin de l'année disons, je ne veux pas m'engager sur une date mais avec un projet phase 3 ajouté de la partie phase 2 qui n'est pas faite dans ce projet-là. Voilà pour ce qui est des aspects de procédure.

**M. VAN LEEMPUT (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe Echo Vert'Libéraux nous allons accéder à cette demande.

Je fais aussi partie de la commission des bâtiments et nous avons bien étudié ça, je pense qu'il n'y a pas d'exagération, c'est même nécessaire et puis cela serait dommage de rater le coche de faire les travaux pendant la période estivale.

Mais nous caressons toujours le doux espoir que finalement tous ces travaux pourront être mis dans STRATUS et que nous aurons une vision un peu plus globale sur une période qui ne nécessitera pas de prendre des décisions aussi hâtives. Merci.

**M. VOGLER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Vu effectivement l'ampleur des travaux nous sommes également favorables, le groupe socialiste, à ce projet de délibération.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2293.

Je sou mets le projet de délibération N° 2293 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de délibération N° 2293 est approuvé à l'unanimité des présents (30 votants).**

**Délibération N° 2293 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu le projet de délibération N° 2289 « Salle communale – rénovation de la cuisine, des toilettes publiques et création d'un auvent – crédit de Fr. 388'000,00 », projet renvoyé en commission lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 mars 2020*

*Vu l'impossibilité en raison de la pandémie COVID-19 de tenir une séance de la commission des bâtiments*

*Vu la volonté de la Ville d'Onex d'entretenir son parc immobilier*

*Vu la nécessité de rénover la cuisine, l'office et le local garde-à-manger*

*Vu l'obligation de mise en conformité des installations CVSE*

*Vu les rapports diagnostic amiante - PCB*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31*

*Vu que les travaux décrits dans le présent projet de délibération ont un caractère d'urgence et doivent être réalisés durant l'été 2020*

*Vu que le Conseil municipal n'est pas en mesure de se réunir en raison de la pandémie COVID-19*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 48 lettre m*

*Vu la décision prise par le Conseil administratif lors de sa séance du 14 avril 2020*

*Vu l'exposé des motifs*

*Vu que le Conseil administratif a considéré qu'aucun élément manifeste ne permettait de présumer que le projet de délibération N° 2289 aurait été refusé par le Conseil municipal*

*Vu que le Conseil administratif s'est substitué au Conseil municipal et a adopté à l'unanimité, en vertu des compétences que lui donne l'article 48 lettre m LAC un crédit d'un montant de Fr. 195'000.00.*

### ***Le Conseil municipal***

#### **d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*Par 30 oui sur 31 Conseillers municipaux présents*

- 1. D'approuver la décision du Conseil administratif du 14 avril 2020 de réaliser les travaux de rénovation de l'office et de la cuisine, la mise en conformité de l'installation électrique et le remplacement de l'éclairage de la salle de spectacles de la Salle communale selon l'article 48, lettre m LAC*
- 2. D'accepter l'ouverture du crédit de Fr. 195'000.00 destiné à ces travaux*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2020*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 195'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux*
- 6. D'attribuer, lors du bouclage des comptes, au Fonds de décoration de la Ville d'Onex, un montant de Fr. 1'950.00, représentant 1% de ce crédit, selon les dispositions comptables applicables »*

**9) Réfection de chemins –Crédit de Fr. 62'000.00 (projet de délibération N° 2294)**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Alors je vais vous présenter ce projet. Cela concerne les différents chemins de notre commune et dans un premier temps je vous présente les chemins du Parc de la Mairie. Certainement que vous avez pu constater que ces chemins étaient pas mal abîmés et l'idée c'est finalement d'intervenir pour les rendre plus praticables et bien plus commodes que ce qu'ils sont.

Il y a eu pas mal de demandes de la part de la population pour que l'on puisse intervenir sur ces chemins qui sont faits dans de la matière argilo-calcaire et c'est une matière qu'il faut renouveler environ tous les 6 à 8 ans. La dernière fois que l'on est intervenu sur ces chemins au Parc de la Mairie, c'était en 2014 donc il y a environ 6 ans.

On pourrait se demander finalement pourquoi aussi tôt, on aurait pu attendre encore quelques années. Mais si vous vous souvenez bien, il y a environ une année, il y a eu de très fortes intempéries durant cette même période ce qui a provoqué une érosion encore plus importante, donc c'est pour cela qu'il faut intervenir à cause de ses fortes pluies.

Et ce qui est prévu dans le projet de délibération pour améliorer la situation c'est de construire des cunettes. En fait, la construction de ces cunettes au travers des chemins permettrait finalement de freiner le ruissellement des eaux qui partiraient sur les côtés qui iraient dans l'herbe. De cette manière on espère que l'érosion sera moins forte et permettra une plus grande longévité de l'intervention.

On pense que c'est bien de rester avec ce matériau argilo-calcaire parce qu'il permet d'absorber les pluies et, lors de canicule il permet une certaine évaporation ce qui permet d'avoir peu plus de fraîcheur. Voilà pour les chemins du Parc de la Mairie.

L'autre chemin qui est concerné c'est le chemin qui longe la lisière est du Bois-de-la-Chapelle. En fait, historiquement, ce chemin a été construit en bitume mais avec la croissance des racines, elles soulèvent pratiquement le bitume qui s'est complètement fissuré.

Encore une fois, on s'est dit on va enlever tout ce bitume et l'idée c'est à nouveau d'utiliser ce même matériau argilo-calcaire pour les raisons que je viens d'évoquer pour le Parc de la Mairie. Mais aussi, comme c'est un matériau qui est assez souple, lorsque les racines croissent et qu'elles grossissent, le matériau est suffisamment souple et on pourrait avoir des interventions ponctuelles et c'est tout de même plus facile à entretenir.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Echo Vert'Libéraux va soutenir ce projet avec le souhait, que ces chemins soient peut-être mieux entretenus entre chaque phase de travaux.

Et peut-être une remarque sur le chemin du Parc de la Mairie celui de gauche quand vous descendez le Parc, c'est que ces cunettes sont toujours remplies et il semblerait qu'il n'y a pas beaucoup d'entretien alors voilà, le souhait que cela soit fait.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG soutient aussi le projet.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR soutient le crédit de Fr. 62'000.00, la bienveillance à l'égard des marcheuses et des marcheurs est dans le trajet de ces objectifs et nous sommes heureux que ces travaux soient entrepris. Pour les fréquenter régulièrement, j'en serais très satisfait.

**Mme DELÉVAUX (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts est favorable et content du projet du Conseil administratif qui a l'avantage en plus de rendre à nouveau perméable un chemin longeant ce bois, de permettre un revêtement réagissant de manière plus souple à la croissance des racines et pouvant ainsi être plus facilement entretenu.

**M. ISCHER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le PS d'Onex soutient également ce projet. En effet les chemins sont vraiment usés et les technologies et les propositions proposées ont l'air vraiment intéressantes.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Juste pour la dernière réflexion concernant le bas du chemin vers la route du Grand-Lancy j'ai vu la problématique que le chemin avait un peu rétréci.

Utilisant ce chemin avec un véhicule pour personne à mobilité réduite si on me le diminue c'est très problématique. Donc juste que la Mairie fasse très attention aux travaux qu'ils ne soient pas un peu sabotés où on peut gagner de l'argent. Donc vraiment le point en bas où il y a le serpent, où les vélos, les poussettes, les véhicules à mobilité réduite sont là et c'est très important que cette surface soit bien faite et parfaitement faite et que les travaux ne soient pas un peu faits à la va-vite. Merci.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2294.

Je sou mets le projet de délibération N° 2294 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de délibération N° 2294 est approuvé par 27 oui, 3 personnes n'ayant pas voté (30 votants).**

**Délibération N° 2294 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu l'état d'usure des chemins du parc de la Mairie.*

*Vu l'état de dégradation avancée du chemin longeant la lisière est du Bois de la Chapelle.*

*Vu les demandes répétées de la population relatives à la réfection de ces chemins.*

*Vu la délibération N° 2261A du 18 juin 2019 "Réfection de chaussées et aménagements "Bien vivre dans sa ville""*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL****d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*Par 27 oui sur 31 Conseillers municipaux présents (3 personnes n'ont pas voté)*

- 1. De réaliser la réfection des chemins du parc de la Mairie et du chemin longeant la lisière est du Bois de la Chapelle*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 62'000.00 destiné à ces travaux*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. De l'amortir au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 62'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux »*

\* \* \*

**10) Station de pompage (STAP) des eaux usées du Vieux-Moulin – Servitude d'usage – Parcelle N° 1061 (projet de délibération N° 2295)**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KLEINER, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme KLEINER :** Merci, Monsieur le Président. Il s'agit là du projet de la station de pompage du Vieux-Moulin, située à l'angle des Grandes-Communes et de la rue du Vieux-Moulin. C'est une station de pompage qui a été rénovée suite à une décision du Conseil municipal lors de la dernière législature. Il restait encore à clarifier la question des servitudes.

Nous avons-là deux servitudes, une pour les eaux usées et une pour les eaux pluviales, qui appartiennent actuellement ou qui appartenaient plutôt à l'Etat de Genève. Comme la commune d'Onex est en charge de la gestion de la station de pompage cela semblait logique que la servitude passe à la commune d'Onex. Dans ce cadre, la commune d'Onex assume les frais de notaires et les frais de géomètre, sinon la cessation de la servitude n'entraîne pas d'autre frais.

Donc la proposition qui vous est faite, c'est d'accepter que la servitude soit passée à la commune d'Onex.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le parti des Verts est favorable à cette demande de servitude et nous souhaiterions voter sur le siège.

**M. PRAT (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste souhaite approuver cette délibération étant donné qu'il s'agit de travaux d'intérêts publics, on votera oui et on demande à ce Conseil de faire pareil afin d'obtenir la majorité qualifiée nécessaire.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2295.

Je sou mets le projet de délibération N° 2295 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de délibération N° 2295 est approuvé à l'unanimité des présents (31 votants, le Président a voté).**

**Délibération N° 2295 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu la délibération N° 2189 du 16 mai 2017, crédit de réalisation destiné à financer les travaux d'extension et de modification du système de relevage des eaux usées de la station de pompage (STAP) des eaux usées du Vieux-Moulin (Fr. 498'000.00)*

*Vu la délibération N° 2214 du 12 décembre 2017, crédit de réalisation destiné à la démolition et reconstruction complète de la station de pompage (STAP) des eaux usées du Vieux-Moulin (Fr. 860'000.00)*

*Vu la délibération N° 2230 du 17 avril 2018, crédit de réalisation destiné à la réhabilitation du réseau d'eaux usées menant à la station de pompage (STAP) des eaux usées du Vieux-Moulin (Fr. 291'000.00)*

*Vu la commission EVI du 21 novembre 2017 relative à ce sujet*

*Vu l'accord préalable des copropriétaires de la parcelle N° 1061*

*Vu que la servitude permettra le passage et l'entretien de la station de pompage et des canalisations*

*Vu le projet d'acte notarié établi par Maître Messali en date du 17 février 2020*

*Vu le plan de servitude établi par le bureau de géomètre HKD Géomatique en date du 21 mai 2019*

*Vu la prise en charge par la Ville d'Onex des frais de géomètre et de notaire*

*Vu le poste dédié à cet effet dans la délibération N° 2189*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre k*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d é c i d e :**

*à la majorité qualifiée*

*Par 31 oui sur 31 Conseillers municipaux présents*

1. *D'accepter la constitution des servitudes décrites ci-après au profit de la Ville d'Onex, à titre gratuit, avec charge d'entretien pour elle, sur la parcelle N° 1061, conformément au plan de servitude établi par le bureau de géomètre HKD Géomatique, le 21 mai 2019*
  - a) *une servitude d'usage – STAP du Vieux-Moulin - pour l'exploitation et l'entretien du bâtiment souterrain N° 2840;*
  - b) *une servitude de canalisations – eaux usées et regards - qui s'exercera sur l'assiette figurée par les traits continus rouges;*
  - c) *une servitude de canalisations – eaux pluviales et regard - qui s'exercera sur l'assiette figurée par les traits continus bleus.*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes y relatifs.*
3. *De demander à l'Etat de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et la mensuration officielle, en raison de son utilité publique. »*

\* \* \*

**11) Renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle - Crédit d'étude de Fr. 16'000.00 (projet de délibération N° 2296)**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
(Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Alors ce projet concerne l'abattage d'un certain nombre d'arbres. C'est un projet qui est assez émotionnel vu ce que cela peut provoquer, ce qui a déjà été provoqué au niveau du Canton lorsque l'on abat des arbres.

Mais ces arbres, cette essence-là, donc des érables principalement, ont été plantés au début des années 60, donc au début de la construction de la Cité et comme vous le constatez il y a quand même une évolution et des changements climatiques qui font que finalement ces arbres on se demande s'ils sont encore bien adaptés à notre climat.

Il y a environ une dizaine d'années on en a abattu un certain nombre. Durant ces six dernières années, on en a abattu encore 5, donc là on commence à se poser sérieusement des questions sur la manière et les choix. La manière de les planter, l'espace qu'on leur laisse et le choix des essences.

Ce qui est proposé dans ce projet, qui est assez intéressant c'est que finalement, maintenant, on réfléchit à nouveau et autrement aux fosses qui sont prévues pour ces arbres. Au niveau du règlement, les fosses doivent être d'environ 9 m<sup>3</sup> et là ce que l'on vous propose ce sont des fosses de 20 m<sup>3</sup>, donc plus du double.

Parce que l'on sait bien qu'un arbre plus il peut s'épanouir et plus ses racines sont grandes, elles se reflètent sur la couronne des arbres. Et avec une fosse de 9 m<sup>3</sup>, évidemment c'est plus difficile. Donc d'avoir des grandes couronnes cela permet une certaine fraîcheur, cela permet d'amener de l'ombre et les arbres sont des capteurs de CO<sub>2</sub>.

Les arbres que l'on a pour l'instant, leur croissance est assez rachitique et leur espérance de vie est assez courte. C'est pour cela que l'on vous propose de refaire cet alignement, parce qu'il y a un certain nombre d'arbres qui sont secs, comme c'était le cas pour ceux que l'on a abattus jusque-là et là, on constate qu'il y en a d'autres qui sont secs.

Donc l'idée c'est d'abattre ceux qui sont secs et pour ceux qui sont en bonne santé, si leur état sanitaire le permet, de les transplanter dans une plus grande fosse.

L'idée c'est, aussi, vraiment de réfléchir pour la suite et on s'imagine, pourquoi pas, sur cette avenue du Bois-de-la-Chapelle qui est assez bétonnée, entre cet alignement d'arbres on pourrait peut-être aussi réfléchir à un autre type de revêtement ou bien mettre une certaine végétation.

L'idée, en tout cas en ce qui nous concerne au Conseil administratif et, ce qui me tient très à cœur, c'est de voir comment est-ce que l'on peut végétaliser un maximum cette cité, vu les étés caniculaires qui nous attendent et qui sont malheureusement maintenant

systematique, évidemment c'est une souffrance pour les gens qui habitent dans ces lieux. Voilà, si vous avez des questions il ne faut pas hésiter.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je parle au nom du groupe socialiste. Au nom du droit d'initiative de l'article 61 alinéa 3 du Conseil municipal, le groupe PS a une proposition complémentaire au projet de délibération dont vient de parler Madame la Maire et c'est une proposition que nous avons formulée sous forme de projet de motion, que je vais vous donner Monsieur le Président. Je vais procéder à la lecture du projet de motion.

*Lecture du projet de motion*

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai une question pour Madame YUNUS EBENER. Si j'ai bien compris donc ces arbres dans la mesure où ils sont secs on va les enlever parce qu'ils sont dans des fosses trop petites, de 9 m<sup>3</sup>? Certains sont encore sains dans ces fosses mais on va les enlever et les transposer dans des fosses plus grandes de 20 m<sup>3</sup> sur ce tronçon du Bois-de-la-Chapelle ? Donc c'est au pied de mon immeuble. J'aimerais savoir est-ce qu'à Onex il y a d'autres cas où des arbres sont dans des fosses, est-ce qu'il ne faudrait peut-être pas faire une étude générale de la commune plutôt que de faire par à-coups comme cela? Il y a beaucoup de cas comme cela ?

Parce que si l'on fait quelque chose maintenant pour ce tronçon du Bois-de-la-Chapelle autant qu'on fasse une étude générale sur la commune si le problème ce sont les fosses trop petites pour les arbres. Merci.

**Mme la Maire :** Oui, merci pour votre question. Alors en fait il y a ce règlement qui est pas mal appliqué, c'est que les fosses font 9 m<sup>3</sup>. Mais maintenant de plus en plus on réfléchit sur le sujet en disant 9 m<sup>3</sup> finalement ce n'est pas du tout satisfaisant et les arbres qui vont être complètement abattus ce sont des arbres qui sont trop secs.

Les arbres que l'on va transplanter, ça vaut la peine de les transplanter sur l'avenue du Bois-de-la-Chapelle, ce sont des arbres qui sont en bonne santé et on se dit là ça vaut la peine de les garder et juste d'agrandir les fosses. Vous savez je propose qu'on ne fasse pas cette discussion ici mais on peut en discuter en commission.

**M. JOUARDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Nous sommes favorables au crédit d'étude qui, on l'espère, permettra de sauver nos arbres onésiens nécessaires avec les fortes chaleurs qui s'annoncent.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faudra bien communiquer sur le sujet auprès de la population, pas que celle-ci imagine que nous coupons les arbres de façon arbitraire.

**M. ISCHER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Chers conseillers, chères conseillères, le parti socialiste d'Onex pense que c'est une très bonne idée spécialement que c'est un endroit très stratégique entre la partie commerciale vers la Poste et l'école des Racettes où il y a beaucoup d'enfants qui circulent à vélo ou qui vont à l'école à pied. C'est un tronçon qu'il faut vraiment réaménager et je pense que l'idée d'avoir des arbres qui amènent beaucoup d'ombre à cet espace est un plus. Merci.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Monsieur ISCHER a dit ce que je voulais dire mais je vais juste demander question temporalité si le renvoi en commission est possible? Est-ce que cela ne péjorera pas, comme le cortège des promotions devrait passer devant mais cela m'étonnerait qu'on le fasse cette année, donc voilà juste voir temporalité si le renvoi en commission c'est bon comme on a eu quelques retards, etc. Autrement je ne m'opposerai pas au renvoi en commission.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'avais la même question que Monsieur LAPALUD par rapport à un renvoi en commission vu la question posée par Madame MASÉ et le projet de motion proposé par le PS. Mais nous soutiendrons évidemment le crédit d'étude de Fr. 16'000.00 pour ce projet de délibération s'il le faut sur siège.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR également soutiendra le renvoi en commission.

Je pense qu'en ce début de législature c'est intéressant d'avoir des explications sur la globalité d'un tel projet. C'est vrai que le crédit qui est présenté peut paraître minime, c'est seulement Fr. 16'000.00 qui nous est demandé ce soir mais de pouvoir aussi intégrer ce qui nous a été lu, porté à connaissance ce soir sur la motion PS, je pense cela serait intéressant d'avoir un tout et une présentation du Conseil administratif en commission.

C'est pour cela que nous soutenons bien entendu l'alignement de ces arbres et les travaux qui devront être entrepris mais nous souhaitons faire un passage au préalable en commission. Merci.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. En fait, j'avais une petite question pour le Conseil administratif. Est-ce que c'est possible de voter, d'être favorable et puis de pouvoir discuter en commission d'une éventuelle étude sur tout l'espace communal ?

**Mme la Maire :** Oui, moi je comprends tout à fait vos préoccupations par rapport aux arbres, je les partage d'ailleurs.

Mais là c'est vraiment un projet d'étude, donc évidemment que quand on aura des commissions et la prochaine commission qui sera organisée et agendée on pourra bien évidemment évoquer le sujet dans son ensemble, les arbres dans son ensemble à Onex et cela me réjouit beaucoup.

Mais je me disais pour ce projet-là je vous propose de le voter sur le siège parce que c'est vraiment un projet d'étude et puis après pour la suite évidemment qu'on peut aller de l'avant et voir comment on aménage cette commune et comme est-ce que l'on peut la verdir le plus possible. Vous savez que cela me tient vraiment à cœur et on va aller dans ce sens-là bien évidemment.

Et puis pour répondre à votre question Madame MASÉ, je crois que je n'ai pas été suffisamment précise donc en fait on a répertorié à l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle ces fosses de 9m<sup>3</sup> et puis à l'Avenue des Grandes-Communes pour l'instant.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste rajouter que l'on a utilisé cette solution parce que faire un amendement qui changeait autant la proposition initiale n'était pas correct, donc comme un change beaucoup on a fait un nouveau projet.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Avant le vote je voulais juste m'exprimer.

Pour la motion du parti socialiste qui est tout à son honneur, personnellement et puis je pense pour les Verts nous allons voter ce projet de motion directement parce que je crois qu'il ne faut pas oublier c'est un projet de motion qui demande une étude.

Alors aller en commission pour délibérer sur quelque chose qui demande une étude, je pense que cela ne vaut pas la peine, il faut plutôt que le Conseil administratif puisse étudier ça tranquillement et vienne plus tard avec des propositions. Donc vu que c'est un projet de motion, nous, en tout cas les Verts, nous allons le voter sur le siège.

**M. PASQUIER (PLR) :** Cela me paraît un peu délicat de voter sur le siège, on n'a pas le texte, on n'a pas de document, est-ce qu'il vous est possible de nous le transmettre ?

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas très bien suivi tout ça, je n'ai pas bien l'habitude mais personnellement je n'aime pas voter un sujet pour lequel je n'ai pas eu le temps de me préparer.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de motion M/347.

**Le renvoi en commission du projet de motion M/347 est refusé par 18 non et 8 oui, 4 personnes n'ayant pas voté (30 votants).**

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion M/347.

Je sou mets le projet de motion M/347 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de motion M/347 est approuvé par 20 oui, 5 non et 1 abstention, 4 personnes n'ayant pas voté (30 votants).**

**Motion M/347 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu le projet de délibération N° 2296*

*Vu la difficulté qu'ont les vélos à remonter l'Avenue-du-Bois-de-la-Chapelle*

*Vu la dangerosité de ce tronçon*

*Vu l'engagement de la Ville d'Onex pour la mobilité douce*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe Socialiste*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*Par 20 oui, 5 non et 1 abstention (4 personnes n'ont pas voté)*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- *D'étudier la faisabilité de l'installation d'un aménagement cyclable sur le tronçon de l'Avenue-du-Bois-de-la-Chapelle concerné par le projet de délibération N° 2296 prévoyant un renouvellement de l'alignement d'arbres. »*

\* \* \*

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste être sûr que le renvoi vu qu'il va y avoir les vacances, etc., je voudrais juste être sûr que ce renvoi en commission ne péjore pas le projet et retarde l'action que nous devons faire assez rapidement pour ces arbres qui sont en train de mourir.

Je vous rappelle qu'un arbre si vous voulez qu'il ait des feuillages, le diamètre des feuilles que vous avez sur un arbre correspond aussi au diamètre du besoin des racines, donc 9m<sup>3</sup> c'est quoi, 3m par 3m donc vous aurez jamais un arbre avec des feuilles plus larges, enfin l'arbre en lui-même plus grand que 3m de diamètre donc je crois que c'est vraiment important, Madame YUNUS EBENER l'a dit et je ne voudrais surtout pas que le projet soit retardé par un renvoi en commission. Alors j'attends d'avoir des informations à ce sujet.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je vais répéter ce que Denis PASCHE a dit tout à l'heure, c'est un crédit d'étude de Fr. 16'000.00, faisons le crédit d'étude et quand il reviendra allons en commission.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai posé une question au Conseil administratif, est-ce que ce projet risque d'être retardé si nous renvoyons cela en commission ?

Parce que je comprends très bien les attentes aussi du Conseil municipal, Madame MASÉ aussi de se dire est-ce que l'on ne pourrait pas aller en commission et puis voir sur une plus large plage, c'est-à-dire sur la Ville d'Onex ? Mais il y a un travail urgent à faire ou pas.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Alors moi je vous encourage plutôt à voter sur le siège parce que c'est un projet d'étude.

On peut aller en commission pour parler du projet d'étude mais ce que je vous propose c'est qu'on puisse voter ce projet-là pour qu'on puisse aller de l'avant avec l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle.

Et puis, évidemment, comme je l'ai dit précédemment on peut par la suite avoir une vision plus large de la situation des arbres sur Onex. Mais je me dis pour ce projet-là allons de l'avant parce qu'il y a des arbres qui sont secs et cela serait dommage de faire durer cette situation.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2296.

**Le renvoi en commission du projet de délibération N° 2296 est refusé par 24 non, 6 personnes n'ayant pas voté (30 votants).**

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2296.

Je sou mets le projet de délibération N° 2296 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de délibération N° 2296 est approuvé par 29 oui et une abstention (30 votants).**

**Délibération N° 2296 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu le mauvais état sanitaire des arbres dressés sur le trottoir du tronçon supérieur de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle*

*Vu que cet alignement a été planté dans les années 1960 et qu'il arrive à bout de souffle*

*Vu l'importance de conserver de la végétation sur ce trottoir, notamment pour fournir de l'ombre et de la fraîcheur aux passants*

*Vu la séance d'information publique du 14 février 2019*

*Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule"*

*Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex"*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*Par 29 oui, 1 abstention sur 31 Conseillers municipaux présents*

- 1. De procéder à une étude détaillée destinée à déterminer ainsi qu'à chiffrer les travaux nécessaires au renouvellement de l'alignement d'arbres dressés sur le trottoir du tronçon supérieur de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle (entre l'entrée de l'école du Bosson et les galeries du Loup)*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 16'000.00 destiné à cette étude*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 16'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude »*

\* \* \*

**12) Décision du Conseil administratif du 14.04.2020 "Travaux du collecteur privé communal d'eau claire de la Maison de la Musique pour un montant de Fr. 305'000.00" (projet de délibération N° 2297)**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
(Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc du deuxième projet COVID et du dernier puisqu'ils devaient tous vous être présentés aujourd'hui lors de cette première séance utile du Conseil municipal. Il s'agit d'une situation un petit peu plus complexe.

Vous n'ignorez pas et c'est un projet qui était passé sur certains aspects devant votre Conseil municipal, que les propriétaires privés de la tour à l'angle Vieux-Moulin / Grandes-Communes, qui est une coopérative qui s'appelle Cité Heureuse, ont entamé un projet de

création d'un parking souterrain et de réfection du square qui est au-dessus de ce qui sera le parking souterrain.

Ils ont entamé ces travaux conformément aux procédures cantonales. Lorsqu'ils ont commencé à creuser, il faut savoir que l'entrée du parking utilise la rampe préexistante qui appartient à la commune qui amène au local des Samaritains pour ceux qui connaissent. Donc il faut une bifurcation dans cette rampe en souterrain pour amener les voitures à leur futur parking.

Et lorsqu'ils ont commencé à creuser à cet endroit-là, ils ont constaté qu'il y avait une canalisation d'eaux claires, donc d'eaux pluviales, qui était en extrêmement mauvais état et qui risquait en raison des vibrations du chantier et des travaux proches de s'effondrer et de ne plus pouvoir véhiculer les eaux claires.

Il s'est avéré que cette canalisation nous appartient, c'est-à-dire qu'elle est directement reliée à la Maison de la musique et au centre social qui est juste attenant à ce petit square et elle draine notamment les eaux pluviales qui viennent du toit du bâtiment et qui après rejoignent les canalisations d'eaux claires.

Nous avons eu vent de cette problématique juste avant le COVID. Les mandataires de ce projet privé ont évidemment tout de suite contacté la commune pour voir comment on pouvait résoudre ce problème sans prendre le risque de faire s'effondrer cette canalisation, car après on ne savait pas où allait s'infiltrer l'eau dans le sol souterrain ni de bloquer leur chantier pendant des mois parce qu'effectivement ils ne pouvaient plus avancer en raison de cette problématique.

A ce moment-là, nous avons convenu avec eux que nous allions vous présenter un projet de délibération au mois d'avril que nous vous demandions de voter en urgence et puis qu'ils allaient, en attendant, faire les autres travaux qu'ils pouvaient faire sans toucher trop à cet endroit délicat.

Puis il y a eu le COVID et donc on n'a pas pu vous présenter de projet de délibération au mois d'avril puisqu'il n'y a pas eu de Conseil municipal au mois d'avril.

Si le chantier a été suspendu en raison du COVID quelques semaines, vous vous rappelez certainement, en tout cas tous ceux qui sont dans la profession savent, que les chantiers c'est une des premières choses qui a pu redémarrer et donc ils avaient fini juste avant l'interruption du COVID les travaux spéciaux qu'ils faisaient autour et donc dès que les chantiers ont pu reprendre ils étaient de nouveau en retard de chantier à cause de notre canalisation.

Nous avons décidé au Conseil administratif, sur la base de l'article 48 LAC toujours, de débloquer les montants qui étaient nécessaires pour pouvoir réparer ou trouver une autre solution pour cette canalisation.

D'ailleurs en regardant les différentes variantes possibles pour résoudre ce problème, la solution qui s'est imposée parce qu'étant à la fois la plus sûre et la moins onéreuse ce n'était pas de réparer la canalisation mais c'était de la dévier, de faire un by-pass, de faire un contournement, de créer une nouvelle canalisation qui permettait d'amener ces eaux pluviales jusqu'au réseau général d'eaux claires et d'abandonner cette canalisation existante en mauvais état.

C'est exactement ce à quoi sert le montant de Fr. 305'000.00 qui vous est également proposé ce soir à la validation et que nous avons débloqué en décision, pour pouvoir faire

ce by-pass, ce contournement de canalisation et de pouvoir bloquer le moins longtemps possible ce chantier qui, vous l'imaginez bien, a bien repris maintenant.

Donc vous avez dans l'exposé des motifs l'explication des coûts, ce sont essentiellement comme vous pouvez le voir des coûts de génie civil.

Il faut savoir que si on avait dû faire ces travaux en dehors de tout chantier cela nous aurait coûté plus cher, puisque là nous profitons de l'installation de chantier, des entreprises qui sont présentes sur place puisque finalement ce sont les mêmes entreprises qui travaillent sur le chantier de Cité Heureuse qui peuvent nous faire ce by-pass.

Dans l'urgence de ne pas pouvoir vous soumettre ce projet, nous avons donc pris la décision de valider cette décision qui est soumise à votre validation ce soir.

Je relève, toujours pour un point de procédure, que bien évidemment nous vous invitons à voter cette validation mais que les travaux sont déjà entamés et que si vous ne deviez pas les voter, ceux-ci ne seraient pas interrompus contrairement à l'autre projet et nous serions alors obligés de demander au Conseil d'Etat de nous autoriser a posteriori cette dépense selon la procédure qui est prévue.

Il est clair que c'est véritablement important par rapport aux pénalités de retard que la commune aurait dû encourir de pouvoir ne pas stopper ce chantier qui a pris quelques semaines de retard en raison de cette canalisation mais seulement quelques semaines. Evidemment que si on avait dû attendre un Conseil municipal cela se serait chiffré en mois avec un montant bien plus conséquent.

Donc au bénéfice de ces explications, je veux bien me tenir à votre disposition pour des questions mais techniquement je ne maîtrise pas totalement le dossier mais Monsieur ESCHER au bout de la table viendra me souffler les réponses à l'oreille en cas de questions techniques. Je vous invite à accepter ce projet de délibération qui valide la décision et les travaux entamés.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste soutiendra ce projet. C'est un bon projet on a vu les photos, il y a les annexes, etc. on est d'accord pour ce travail, c'était urgent heureusement que l'on n'a pas attendu, qu'on ait profité que cela soit déjà ouvert pour faire tous les travaux etc. Donc merci au Conseil administratif de nous avoir suppléés pendant cette période et on va voter ça.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Pour les Verts, bien sûr que nous approuvons la décision du Conseil administratif puisqu'en notre absence ils ont dû faire avec et nous soutiendrons ce projet.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2297.

Je sou mets le projet de délibération N° 2297 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de délibération N° 2297 est approuvé à l'unanimité des présents (30 votants).**

**Délibération N° 2297 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1*

*Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5*

*Vu l'état de dégradation avancé du collecteur privé communal d'eau claire (EC) de la maison de la musique et les risques d'obturation, de refoulement et d'effondrement*

*Vu la nécessité d'entreprendre ces travaux en même temps que la construction du parking sous terrain de la Cité-Heureuse à l'avenue des Grandes-Communes, afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier*

*Vu l'examen technique du dossier effectué par le Département du territoire (DT) et plus particulièrement de l'Office cantonal de l'eau et la validation du projet par ce dernier.*

*Vu la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants*

*Vu que les travaux décrits dans le présent projet de délibération ont un caractère d'urgence et doivent être réalisés dès la levée des contraintes liées au COVID-19*

*Vu l'impossibilité en raison de la pandémie COVID-19 de tenir une séance de la commission espaces verts, infrastructures publiques et sport*

*Vu que le Conseil municipal n'est pas en mesure de se réunir en raison de la pandémie COVID-19*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, article 31 et article 48 lettre m*

*Vu l'exposé des motifs*

*Vu la décision prise par le Conseil administratif lors de sa séance du 21 avril 2020.*

*Vu que le Conseil administratif s'est substitué au Conseil municipal et a adopté à l'unanimité, en vertu des compétences que lui donne l'article 48 lettre m LAC un crédit d'un montant de Fr. 305'000.00.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*Par 30 oui sur 31 Conseillers municipaux présents*

1. *D'approuver la décision du Conseil administratif du 21 avril 2020 de réaliser les travaux de construction d'un nouveau collecteur EC de la maison de la musique en remplacement du collecteur existant défectueux selon l'article 48, lettre m LAC*
2. *D'accepter l'ouverture d'un crédit extraordinaire de Fr. 305'000.00*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 305'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux »*

\* \* \*

### **13) Permettons à notre police municipale d'exercer sa mission (projet de motion PM/346)**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur FUSCO, pour qu'il nous présente le projet.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, je vous remercie d'avoir accepté l'entrée en matière. Comme vous le savez, j'étais membre de la police municipale de Meyrin et j'ai pris ma retraite il y a quelques semaines. Vous comprendrez donc que les préoccupations des APM me tiennent à cœur.

Comme vous avez pu le lire dans l'exposé des motifs, avec l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013 de la nouvelle loi sur les polices municipales, les APM ont les compétences d'interpeller et de mener des actes de police judiciaire, notamment en matière de loi sur les armes, des stupéfiants, d'infraction de la loi sur les étrangers ainsi que certaines infractions sur la loi sur la circulation routière. Ils peuvent en outre procéder à des auditions et transmettre, le cas échéant, les rapports au Ministère public.

Les effectifs actuels de la police municipale onésienne ne lui permettent pas de traiter la totalité des missions qui lui sont confiées par la loi. En effet, l'accomplissement des nouvelles tâches se fait au détriment du travail sur le terrain, des actions de prévention et d'écoute des citoyens.

Initialement, je souhaitais déposer la présente motion à la séance du mois d'avril. En raison du COVID, les séances d'avril et mai ont été supprimées. Ma motion cependant garde toute sa pertinence : avec un agent pour 2'000 habitants, notre police est clairement en sous-effectif.

Néanmoins, en raison des effets cumulés de la pandémie et du RFFA sur les finances communales je suis parfaitement conscient que le Conseil administratif n'arrivera pas à inscrire des nouveaux postes dans l'élaboration du budget 2021. D'autant plus que d'autres services communaux sont également en manque de ressources.

Pour cette raison, je vous propose de renvoyer cette motion à la commission de sécurité. Nous pourrions ainsi entendre le chef de service sur les problèmes de notre police. Lors de cette commission, nous souhaitons également connaître, même si cela relève du droit cantonal, l'avis du Conseil administratif sur la pertinence de doter les agents d'armes à feu.

Je suis convaincu que le Conseil administratif dans le cadre de l'élaboration des budgets futurs entendra les besoins de nos APM pour répondre aux attentes de nos habitants. Je vous remercie d'accepter de débattre de ce sujet et d'envoyer la motion 346 en commission de sécurité.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Il n'est pas courant de renvoyer une motion en commission, mais je crois que dans ce cas-là et Monsieur FUSCO a tout à fait raison il y a beaucoup de points que l'on pourrait débattre dans le cadre d'une commission qui répondra d'ailleurs au projet de motion de Monsieur FUSCO.

Comme vous le savez, nous sommes tous sensibles au sentiment d'insécurité de certains onésiens, donc je pense qu'il faut pouvoir parler de ces tâches voir éventuellement justement en commission où cela pourrait manquer. Donc je pense que c'est tout à fait une bonne solution. D'autant plus que nous avons beaucoup de nouveaux conseillers municipaux. Ce serait intéressant pour eux de voir réellement toutes les tâches de la police municipale qui ne sont peut-être pas forcément connues parce qu'on entend beaucoup dire dans la rue "on ne les voit pas !" Mais quand on ne les voit pas c'est parce qu'ils sont pris justement à des tâches plus administratives ou à des actions que nous ne connaissons pas.

Donc je pense que c'est bien que la commission du municipal soit au courant de tout ça, qu'on ait un exposé du chef de la police municipale et on pourra appeler donc ce renvoi en commission tâches de la police municipale ou cahier des charges de la police municipale et ça sera je pense très intéressant pour tout le monde. Nous voterons donc le renvoi en commission.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. J'ai un certain nombre de points à dire au sujet de cette motion. D'abord je vais enchaîner derrière Monsieur PASCHE.

Pour ma part, je ne suis pas favorable au renvoi en commission. Par contre je suis tout à fait favorable à organiser une commission à la rentrée pour faire exactement ce que vous avez décrit Monsieur PASCHE, expliquer les tâches. D'ailleurs c'était notre intention au Conseil administratif, pour nous trois, d'organiser si possible avant les commissions budgétaires des commissions de présentation des prestations communales dans nos différents dicastères. Pour ma part la police municipale, le service de la sécurité est sous ma responsabilité.

Aucun problème à répondre à votre attente Monsieur PASCHE mais pas forcément en renvoyant ça en commission mais, en faisant une commission de présentation du service de la sécurité et des compétences qu'ils ont en tant qu'agent de la police municipale qui est le gros du service de la sécurité. Il sera intéressant aussi de pouvoir parler un petit peu des

sapeurs-pompiers volontaires, de la protection civile enfin des autres organes qui sont aussi sous la responsabilité du service de la sécurité. C'était juste pour ce point de renvoi en commission, moi pour ma part très volontiers je fais une commission qui évoque ça mais je ne vois pas l'utilité de renvoyer ce projet de motion en commission.

Pourquoi ? D'abord pour une raison de timing. Ce projet de motion prévoit 2 invites, la première c'est dans le cadre du budget 2021 de prévoir les ressources permettant l'engagement de trois agents.

Alors, je crois qu'on aimerait beaucoup avoir trois agents de plus, plus trois assistants sociaux et puis éventuellement de plusieurs postes mais évidemment que l'arbitrage budgétaire, et vous l'avez dit d'ailleurs Monsieur FUSCO, doit se faire aussi dans un contexte plus global. On ne peut pas s'engager sur un service parce que l'on doit avoir une vision globale de l'administration et des besoins en ressources humaines sur l'entier des services et des politiques publiques que nous menons.

Néanmoins, de toute manière quand bien même on rentrerait en matière, le budget on le fait avant la prochaine commission. On élabore, après on vous le présente au mois d'octobre mais on l'élabore avant la prochaine commission. Donc, étudier cette question-là en commission cela n'a pas de sens. Vous verrez comment on a pu intégrer ou pas cette problématique dans le budget qu'on vous présentera au mois d'octobre.

Donc finalement cette première invite n'a pas à être étudiée en commission, elle va être intégrée dans les réflexions du Conseil administratif et vous en verrez le résultat de cet arbitrage dans la présentation du budget.

Le point 2, alors je vais vous mettre tout de suite à l'aise, on va y répondre ce soir, donc il n'y a rien à voir en commission, le Conseil administratif l'ancien et le nouveau est défavorable à l'armement de la police municipale et l'a déjà dit. Pour plein de raisons que je vous expliquerai alors volontiers en commission mais je dois dire qu'en ceci il y a une grande unanimité parmi les magistrats en charge des polices municipales sur cette question.

Il y a eu des petits flottements chez certains mais globalement l'énorme majorité des conseillers administratifs en charge des polices municipales sont défavorables sur le fait d'armer les agents de police municipale d'une arme à feu, comme vous l'avez très bien précisé dans ce texte, parce que je vous rappelle qu'armés ils le sont.

Pas au moyen d'une arme à feu, au moyen d'un bâton tactique, ils suivent des cours de tactiques techniques d'interventions et une arme c'est juridiquement un objet qui est destiné à l'attaque ou à la défense. Un spray au poivre est une arme, un bâton tactique est une arme à l'attaque ou à la défense d'ailleurs vous savez cela très bien Monsieur FUSCO.

Donc là, on parle bien d'armes à feu et c'est sur cet instrument-là que le Conseil administratif, le précédent et le nouveau, est unanime en étant opposé. Je vous expliquerai cela volontiers à l'occasion de la commission de présentation. Mais il n'y a pas lieu d'étudier la motion en commission.

Moi je vous propose si vous voulez ces réponses, vous la votez et les réponses vous les aurez soit à la commission soit dans la présentation du budget, puisque ces 2 points seront répondus.

Pour moi, il n'y a aucun problème à ce que vous votiez cette motion mais il n'y a pas vraiment de sens à aller l'étudier pour elle-même en commission. Parce que finalement ces réponses et cette étude vous le ferez dans un cadre plus global.

Maintenant si vous voulez absolument rajouter ce point à l'ordre du jour de la commission prévue pas encore agendée mais prévue néanmoins de présentation des tâches du service de la sécurité et notamment de la police municipale, c'est pas un souci.

On mettra simplement le point à l'ordre du jour et puis cela sera passé en revue et après cela reviendra en plénière. A ce moment-là vous la voterez alors que vous aurez déjà eu les réponses.

Ce n'est pas forcément la procédure la plus simple mais en termes de charges de travail pour l'administration, cela ne change pas grand-chose, c'est plutôt en termes de charge de travail pour vous que cela risque d'alourdir un peu.

Donc voilà, moi je vous invite à prendre acte du fait qu'on va discuter de ces points-là dans des commissions thématiques mais qui feront un passage en revue plus global des prestations communales par service. Et puis de vous déterminer sur cette motion mais sans forcément la renvoyer pour elle-même en commission.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. C'est clair Madame KAST nous sommes tout à fait d'accord avec vous, simplement je proposais un peu une sortie si j'ose dire un peu honorable à cette motion parce qu'en l'état nous ne pouvons pas voter cette motion.

C'est une motion qui demande déjà une action "prévoir des ressources" donc je crois que vous l'avez expliqué ce serait plutôt quand on fait une motion, c'est plus pour étudier quelque chose et puis revenir après avec des propositions etc.

Les Verts, ça aussi je pense que vous le savez tous, pour nous, cela sera exclu d'être en accord avec une demande de permis port d'arme pour la police municipale, ça c'est bien clair.

Je pense que Monsieur FUSCO, plutôt que de demander un renvoi en commission devrait retirer sa motion quitte à revenir plus tard avec, une fois qu'on a fait notre commission.

Je ne crois pas qu'il y a une urgence de toute façon pour le budget 2021, c'est fichu. Quitte à ce qu'il revienne une fois que l'on a eu toutes les explications que l'on veut, qu'il vienne avec un projet de motion élaboré avec peut-être d'autres questions qui vont se poser et je pense que cela serait mieux de faire de cette manière.

**Mme KAST :** C'était juste pour dire que : "non une motion elle peut très bien demander au Conseil administratif de faire quelque chose", mais je vous rappelle qu'elle n'est pas contraignante donc le Conseil administratif il doit une réponse.

Moi je n'ai aucun problème si vous votez cette motion la réponse au point 1 vous l'aurez dans la présentation du budget et la réponse au point 2 vous aurez sous forme écrite ce que je viens de vous expliquer oralement et ,vous aurez quelques explications un peu plus complètes en commission de présentation.

Mais on peut très bien demander au Conseil administratif de faire quelque chose dans une motion sauf que le Conseil administratif il n'est pas obligé de le faire, ce qu'il doit c'est répondre pourquoi il le fait ou pourquoi il ne le fait pas.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je pense que l'essentiel a été déjà dit. Pour le groupe socialiste nous ne souhaitons pas favoriser un corps de métier par rapport à d'autres, c'est-à-dire trouver des postes pour la police municipale et ne pas en trouver pour d'autres. On préfère s'abstenir.

Par rapport au port d'arme, nous, on est catégoriquement opposé au permis de port d'arme pour la police municipale qui est censée être une police de proximité. Si elle commence à porter des armes à feu je pense que cela va faire plutôt peur donc on est contre cette proposition. Enfin, nous proposons par exemple le dialogue en amont avant de se lancer dans ce terrain pour leur faire porter des armes. Nous proposons l'abstention par rapport à cette motion.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Je vois qu'on parle de l'arme, je pense qu'il y a une chose peut-être qui n'a pas été saisie, j'ai bien dit que cela relève du droit cantonal. D'abord si quelqu'un prend une arme ce n'est pas qu'on va lui mettre une arme dans les mains pour rien, il va passer des examens, voir s'il est apte ou non, ça, c'est déjà une chose.

Moi-même en tant qu'instructeur TTI je suis contre l'arme, j'ai été policier pendant 20 ans et je suis contre. Donc l'arme à feu ça, c'est simplement pour avoir l'avis du Conseil administratif.

En ce qui concerne par contre le reste, effectivement, quand on vient de parler des pompiers etc. je suis parfaitement d'accord que dans tous les points il y a besoin d'agents, de nouvelles personnes.

Toutefois, il faut savoir que la police municipale lorsqu'elle interpelle quelqu'un elle est obligée d'aller au suivi judiciaire. En allant au suivi judiciaire, c'est pendant des heures que cela peut se passer, ça peut aller jusqu'à 9 heures, 10 heures, 20 heures selon le délit qui a été commis. De ce fait, il n'y a pas d'agent sur le terrain ou nettement moins.

J'ai entendu qu'actuellement il y a 7 agents sur le terrain. Sur 7 agents, vous en enlevez 2, il y a quelqu'un d'autre qui se fait appeler parce que la dame du dessus à un problème et bien vous voyez ce qu'il va rester sur le terrain. Si encore en plus il y a un accident voilà pourquoi j'ai demandé ce genre d'intervention.

Je ne l'ai pas fait avant, en raison du COVID mais je suis parfaitement d'accord que le Conseil administratif puisse nous donner quand même une certitude pour l'avenir pour dire : "on va prendre en considération que les APM sont aussi en sous-effectifs". La sécurité messieurs, mesdames, c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde. Si vous avez peur de sortir le soir ou d'envoyer vos enfants dehors parce qu'ils doivent traverser la route à vous d'y réfléchir.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je suivrai également les propos de Monsieur PASCHE en invitant Monsieur FUSCO à retirer sa motion. Je crois que Madame KAST a donné un certain nombre d'éléments pour nous indiquer qu'à la rentrée de septembre nous aurons l'occasion à travers la commission de la sécurité d'avoir un certain nombre de réponses sur les préoccupations de sécurité.

Pour le groupe PLR c'est également une préoccupation, nous l'avons mentionnée dans notre programme politique, nous souhaitons aussi renforcer la police municipale mais renforcer à travers les différentes collaborations.

Vous le savez parce que j'ai eu la préséance ce matin de vous mettre en copie, nous avons déposé une motion qui sera vraisemblablement traitée lors de la séance du mois de septembre, une motion qui a le libellé "Sécurité municipale post-covid : renforcer les collaborations".

Là, le groupe PLR demande au Conseil administratif de bien vouloir présenter un bilan de l'action de la police municipale en lien avec l'application de l'ordonnance fédérale du COVID et des directives cantonales, en particulier sous l'angle de la collaboration qu'elle a eu avec la police cantonale, de présenter l'état de situation sécuritaire à Onex.

Cela nous paraît essentiel, en précisant les principales infractions commises dans la commune relevant de la compétence de la police cantonale et principales infractions relevant de la compétence de la police municipale.

Et d'établir sur cette base des propositions de renforcement de la collaboration avec la police cantonale et avec les polices municipales des communes limitrophes et avec les travailleurs sociaux. De proposer un contrat local de sécurité, de proposer une véritable stratégie pour les campagnes de prévention, de proposer une politique de recrutement au sein de la police municipale qui respecte aussi la diversité de genre et d'origine.

Vous voyez que le groupe PLR a à cœur de mener ce débat, de le mener dès la rentrée de septembre aussi dans le cadre de la commission de la sécurité et aussi dans le cadre du plénum.

En préparant cette séance peut-être que vous l'avez aussi fait, vous avez consulté les archives du Conseil municipal et vous avez vu que le 16 avril 2013 le MCG proposait aussi d'augmenter la police municipale mais pas de trois, cette fois c'était de cinq agents supplémentaire. Cette année ils ont réduit leur ambition en proposant trois. On avait eu en relisant les procès-verbaux peut-être Madame KAST se souvient une magnifique histoire des 3 canards qui se baladaient dans le désert.

Voilà Mesdames et Messieurs j'ai été un peu long mais le groupe PLR invite le groupe MCG à retirer sa motion. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Donc aux dires des collègues ici présents, donc le groupe MCG retire cette motion et reviendra plus tard.

**Le projet de motion PM/346 est retiré.**

#### **14) Pollution de l'Aire (projet de résolution PR/232)**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur PASCHE, pour qu'il nous présente le projet.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je pense que tout le monde a eu le temps de lire les invites et l'exposé des motifs.

Je vous rappelle que l'Aire qui traverse notre commune était et est très appréciée des onésiens et ce qu'il s'est passé c'est vraiment inadmissible. Et là je pense qu'au nom des onésiens, nous nous devons de relever la chose et de pousser si j'ose dire un coup de gueule. Parce que c'est quand même quelque chose qui n'est pas normal, que l'on puisse arriver à mettre les égouts dans notre rivière.

Je dis notre rivière puisqu'elle traverse quand même la commune sur un bon bout et puis c'est aussi donc un peu la rivière des onésiens et c'est inadmissible ce qu'il s'est passé et je crois que nous nous devons de le dire, de le dire haut et fort, de relever cela. Je suis bien sûr à disposition s'il y a des questions.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Bien entendu le groupe PLR va soutenir ce projet de résolution, c'est tout à fait inacceptable ce qu'il s'est produit ces derniers temps avec cette pollution de l'Aire qui tient à cœur de bon nombre d'onésiens et d'autres riverains.

Juste une question à l'auteur de cette résolution : il manque dans l'invite à qui elle s'adresse. Est-ce que vous l'adressez au Conseil administratif, au Conseil d'Etat, Conseil fédéral ?

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je rappellerai que c'est un projet de résolution, c'est une résolution que prend le municipal qui ira où elle veut, c'est simplement une prise de position. Maintenant le Conseil administratif peut faire suivre plus loin s'il veut.

Nous aurons plus tard une motion mais en commun avec d'autres communes riveraines. Là, c'est simplement de dire haut et fort que l'on pas d'accord avec ce qu'il s'est passé. Donc il n'y a pas de suite prévue autre qu'un projet de résolution normal, c'est-à-dire une résolution, en fait une décision du Conseil municipal de dire cela, de donner un avis sur quelque chose.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Echo Vert'Libéraux va soutenir ce projet de résolution.

J'ai une question à Monsieur PASCHE, il lui a été posé la question de où allait, à qui s'adressait ce projet de résolution ... Mais vous posez quand même la question "et nous voulons savoir ce qu'il s'est exactement passé".

Alors est-ce que vous posez la question au Conseil administratif qui devrait aller poser la question à l'OCAN ou à un des offices de l'Etat? Parce que je pense que c'est un intéressant projet de résolution mais auquel il faut obtenir une réponse.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Un projet de résolution, après nous on veut savoir mais que ce soit le Conseil administratif, que ce soient les SIG, que ce soit n'importe qui ou le Conseil d'Etat ou même le Conseil fédéral qui nous réponde, tant mieux. Nous, nous voulons simplement savoir ce qu'il s'est passé.

On sait tous ce qu'il s'est passé. Je pense qu'on ne veut pas que l'on dise "oui mais voilà c'est la faute à pas de chance et puis circulez il n'y a rien à voir".

On veut savoir ce qu'il s'est passé. Maintenant le Conseil administratif réagira comme il veut à ce projet de résolution et il nous le dira, peut-être de vive voix ou, il nous l'écrira, il fera comme il veut, comme il le pense.

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC tient à remercier Monsieur PASCHE du groupe des Verts pour ce projet de résolution que nous soutenons. Merci.

**M. STARKENMANN (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. On aimerait vraiment faire quelque chose maintenant de sérieux et cela fait des années que l'Aire est polluée. Elle était interdite à la pêche en 1982, réouverte seulement en 2005 et ces dernières années l'état s'est complètement dégradé.

Les eaux claires ne sont pas claires, on a des pollutions chroniques et on se demandait comment on pourrait faire pour vraiment avoir une action très très forte. Et peut-être aussi qu'on a une suggestion, c'est de mettre toutes les communes du bassin-versant ensemble en faisant soit un amendement au niveau du Grand Conseil soit un amendement au Conseil d'Etat et ça, je dois dire personnellement je ne sais pas qu'est-ce qu'on peut faire pour que ce soit super efficace.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Oui en tant que parti socialiste nous soutiendrons ce projet de résolution, c'est vrai qu'il y a une réutilisation du plateau de l'Aire qui est très importante, on va bientôt faire des travaux pas trop loin aux Cherpines, etc. c'est peut-être très intéressant là-dessus.

Pourquoi ne pas aussi regarder avec les autres communes Plan-les-Ouates, Confignon, etc. qui sont à côté pour voir, pour faire un peu la pression sur tout ce plateau qui est très sensible et qu'on aimerait bien pouvoir retrouver nos truites qui étaient là, il y a quelque temps. Donc nous soutiendrons cette résolution.

**Mme la Maire :** Voilà, alors bien évidemment je partage vos préoccupations. On a eu avec le service des contacts avec l'Etat par rapport à ce qu'il s'est passé.

Comme l'a dit Denis PASCHE, peut-être certains d'entre vous on eut des informations sur le sujet, mais il y a eu une rupture accidentelle de la conduite de refoulement à la station de pompage.

Suite à cet accident, qui a pas été suffisamment bien maîtrisé par les SIG, tout ce pompage qui doit remonter s'est déversé sur l'Aire et cela a complètement pollué l'Aire et a tué tous les poissons. Après, ils ont fait un énorme nettoyage.

Mais en tout cas je vous encourage vivement à vous mettre avec les autres communes qui sont près de l'Aire. Et à faire remonter l'information vers nous à travers, par exemple, une motion pour que nous, on puisse s'appuyer là-dessus et aller de l'avant pour faire pression par rapport à la préservation de nos cours d'eau.

**Le Président (MCG) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion PR/232.

Je sou mets le projet de motion PR/232 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de résolution PR/232 est approuvé à l'unanimité des présents (30 votants).**

**Résolution R/232 dont la teneur est la suivante :**

*«Jadis, qui disait Aire disait pollution. Maintenant, qui dit Aire dit plus souvent rivière. Grâce à de gros efforts, la qualité de l'eau s'était améliorée. Les travaux de renaturation nous ont fait retrouver une rivière où il est bon de s'y promener, de laisser nos enfants tremper leurs pieds et de voir la faune aquatique s'y développer*

*Vu que l'Aire traverse la commune d'Onex et est très appréciée de ses habitants.*

*Vu que l'Aire abrite une faune diversifiée.*

*Vu que l'Aire est une rivière en pleine convalescence.*

*Vu qu'il est inacceptable de la traiter avec si peu de considération.*

*Vu que le 16 octobre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décerné le Prix du paysage du Conseil de l'Europe au projet « Renaturation du cours d'eau de l'Aire »*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe des Verts*

**Le Conseil municipal**

**considère :**

*A l'unanimité des présents (30)*

- 1. Que cette nouvelle pollution de l'Aire est inadmissible et nous voulons savoir ce qui s'est exactement passé. »*

\* \* \*

## 15) Propositions individuelles et questions

**M. PASCHE (Ve) :** Petite question technique, j'ai mon PC il est comme moi il commence à se faire vieux et puis j'ai ma batterie qui arrive bientôt au bout, si la séance avait été plus longue peut-être que je n'y arriverai pas. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une prise 220V la prochaine fois pour pouvoir mettre le chargeur?

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai une question pour Madame KAST : qu'en est-il du "trillate" installé au milieu de la chaussée à la rue des Bossons hauteur des Deux-Eglises et aurons-nous un projet définitif ?

**M. PASCHE (Ve) :** Au pavillon de la place du 150<sup>ème</sup> il y a beaucoup de gens qui me demandent quand est-ce que les petits-déjeuners vont recommencer?

Je ne sais pas si le Conseil administratif a déjà un petit peu une idée ou pas du tout. Parce qu'on sait que c'est une évolution rapide de la situation, donc si je pouvais éventuellement donner une réponse ou un élément de réponse ou dire simplement qu'on ne sait pas du tout.

Donc est-ce que je peux donner une éventuelle réponse, mois d'août, mois de juillet ou pas du tout parce que la situation évolue très rapidement ?

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai une question pour le Conseil administratif qui fait suite à une lettre de celui-ci datée du 1<sup>er</sup> octobre 2017 adressée au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie actuellement département du territoire, lettre par laquelle il demande d'abroger le plan localisé de quartier de Morillon Parc.

Ma question est la suivante : pourquoi le Conseil administratif sortant a fait cette demande d'abrogation du plan localisé de quartier de Morillons Parc ? S'il vous plaît, merci.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai en réalité une question et une proposition. Je vais commencer par la proposition, celle de réunir la commission d'urbanisme par rapport à la piste cyclable qui se situe sur la route de Chancy et qui traverse le village avec le problème que cela implique.

Ma question est au Conseil administratif, à Madame YUNUS EBENER je pense, par rapport aux Ormeaux. Est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur les intentions du Conseil administratif par rapport au développement de ces 2 parcelles ? Merci.

**M. STARKENMANN (Ve) :** On est tous très conscient que nos petits commerces sont très très importants et je voulais savoir si on s'est renseigné si toutes les grandes régies jouent le jeu?

Parce que si un petit commerçant demande à sa régie de l'aider pour partager le loyer sur 3 cahiers de charges, l'Etat, la régie et l'entreprise est-ce qu'on a vérifié que cela se

fait bien ? Car je sais que cela ne se fait pas et si cela ne se fait pas, est-ce que la commune peut éventuellement aider ces petites entreprises ?

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier le Conseil administratif par rapport aux informations qui ont été publiées dans Onex magazine par rapport au COVID19, je pense que c'était très important de communiquer à la population ses informations.

Par contre j'aimerais savoir si le Conseil administratif, à l'attention du Conseil municipal, va donner un autre bilan, des indications supplémentaires et surtout des enseignements que l'on a pu en tirer ? Parce que je pense qu'une crise comme cela, elle aura des incidences financières bien sûr, des incidences au niveau du budget, des incidences au niveau des entreprises et j'aurais bien voulu savoir si on aura plus d'informations sur comment a été vécu cette crise par la Mairie.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai une question pour le Conseil administratif en ce qui concerne l'aide alimentaire pour le COVID19. J'ai cru comprendre que cela serait décentralisé et que cela incomberait aux communes et j'aimerais savoir, pour information, ce que la commune prévoit de faire.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Juste une information nous avons une commission ad hoc avenir télévisuel onésien dont je suis le Président.

Cette commission a été un petit peu en stand-by pendant justement le problème du COVID19 mais j'aimerais qu'elle reprenne assez vite en septembre. Vu qu'il risque d'y avoir des nouveaux, je ne sais pas qui comment, il y a de toute façon des nouveaux groupes donc c'est une personne par groupe représenté au Conseil municipal. Cela serait bien que ces personnes se fassent connaître par le bureau et reçoivent les procès-verbaux des commissions précédentes que nous avons faites.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Pour ma part j'ai deux questions.

La première c'est qu'en me baladant dans mon quartier Onex village, j'ai pu voir la villa Charles-Borgeaud qui est une villa sur terrain privé mais qui est inscrite à l'inventaire, c'est-à-dire qu'elle doit être protégée.

Je ne la connaissais pas et j'ai été vraiment attristé de voir l'état de la villa qui s'est dégradé d'années en années alors qu'il y a un devoir de protection de la part du propriétaire et que c'est un important patrimoine pour la Ville d'Onex.

En l'espace d'une seule semaine j'ai vu que toutes les moulures en haut des murs à l'intérieur avaient été arrachées et jetées par la fenêtre, j'ai l'impression que les dégradations sont volontaires et qu'il faut vraiment faire quelque chose. A ce titre-là j'ai écrit à la Mairie d'Onex et aussi au département concerné mais je n'ai pas eu de réponse satisfaisante alors j'aimerais savoir où en est le suivi parce que normalement le projet de restauration a été posé en 2016, on est en 2020, cela pose problème.

Deuxième question, je rebondis sur ce que Madame KATHARI DUMPS a dit, au sujet de la piste cyclable sur la route de Chancy. Il y a un mois j'ai écrit à la sécurité pour demander

que quelque chose soit fait, c'est très dangereux pour les cyclistes de devoir s'aventurer sur la route alors que les automobilistes ne sont pas du tout au courant qu'il y a des cyclistes qui vont devoir dévier du trottoir.

Si on demandait à des automobilistes de descendre de leur voiture et de la pousser comme on demande aux cyclistes, on ne le ferait pas, on prévoirait plutôt une déviation pour les automobilistes donc je trouve qu'il y a une inégalité de traitement et qu'il faut vraiment faire quelque chose pour la sécurité des cyclistes, j'aimerais une réponse par rapport à cela. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai deux questions aussi.

La première c'est dans la liste des objets en suspens il y a la motion 345 "Contrôle des antennes de téléphonie mobile" qui a été acceptée le 4 février 2020, il y a 4 mois. Comme ce n'est pas à l'ordre du jour, aurons-nous la réponse à la rentrée ?

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai juste deux choses.

J'ai besoin d'un rafraîchissement de mémoire parce que je suis un peu perdue avec les travaux au cabanon du 150<sup>ème</sup> au niveau des autorisations, est-ce qu'on les a ou est-ce qu'on ne les a pas ? Et je ne me rappelle pas quand est-ce qu'on a voté le crédit là-dessus, j'ai besoin d'un rafraîchissement de mémoire.

Deuxième chose, je demande une commission sur le social à la rentrée concernant la crèche Arabelle. Pour les conseillers déjà en poste vous le savez on a eu des gros soucis avec la crèche Arabelle, l'année passée on a dû voter un crédit de près de Fr. 300'000.00 pour une rallonge pour des dysfonctionnements assez graves et des négligences administratives et comptables assez graves.

Le directeur était venu nous présenter un plan à ce moment-là, Monsieur La Torre si ma mémoire est bonne, il y avait des choses déjà faites, des choses à faire et puis il y a le budget 2020 qui est passé, je m'étais promis de vérifier cela avec les comptes mais malheureusement le COVID19 m'en a empêchée. Ce n'est pas si mal car cela permet, en fait, aux nouveaux conseillers municipaux de se mettre au courant en septembre en faisant une commission dès la rentrée et en demandant à Monsieur La Torre de venir nous présenter l'état de sa crèche et des avancements administratifs qui ont été faits.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. J'avais une deuxième question que voici.

Par TV Onex j'ai appris qu'une habitante du 11 rue du Vieux-Moulin a écrit à la Mairie afin de trouver de l'aide, elle s'inquiétait du fait que l'entreprise de rénovation de son immeuble avait déposé des plaques d'amiante sur son balcon. L'amiante est comme vous le savez hautement cancérigène. Son courrier étant resté lettre morte, elle s'est tournée vers le SABRA qui est rapidement intervenu pour arrêter le chantier. Comme les balcons ont été contaminés, une décision d'assainissement a été ordonnée.

Ma question au Conseil administratif : "Pour quelle raison la Mairie est-elle restée muette alors que la requête avait un caractère urgent de santé publique ?"

**Mme la Maire :** Je vais prendre les questions qui me concernent. Concernant le développement des Ormeaux, il y a eu un premier projet qui est maintenant entre les mains de l'Etat. Nous attendons que l'Etat réagisse mais pour l'instant on n'a pas beaucoup de réactions et c'est un grand point d'interrogations, c'est en attente. Cela passe à différents services et pour l'instant il n'y a rien de nouveau. On ne peut pas tellement se prononcer sur les Ormeaux. Désolé.

Concernant les pistes cyclables sur la route de Chancy, là par contre j'ai du nouveau depuis 13h20 cet après-midi. Le service avait fait une proposition, parce qu'avec le COVID, il y a le problème des queues devant la boucherie et la boulangerie, qui fait que finalement la zone de partage de ce trottoir, entre les cyclistes et les piétons ne fonctionne pas très bien. Les cyclistes arrivent très vite, vous avez les piétons qui font la file d'attente donc c'est assez dangereux.

Très, très rapidement les choses ont été prises en main déjà il me semble au mois de mai, sous l'ancienne législature où ils ont posé ces barrières. Alors évidemment ce n'est pas du tout satisfaisant d'avoir ces barrières.

Et puis la demande du service auprès de l'Etat a été de dire finalement comme il y a ces barrières et comme c'est difficile de circuler avec ses piétons qui font la queue durant cette période COVID, est-ce qu'on ne pourrait pas éventuellement imaginer que les cyclistes passent par la route de Chancy et qu'on marque avec une bande cyclable la route de Chancy?

La réponse de l'Etat c'est de dire finalement vous pouvez marquer une déviation, c'est-à-dire on montre que les cyclistes vont entrer sur la route de Chancy, par contre il refuse et il trouve trop dangereux ... Evidemment je trouve cela contradictoire, en même temps il dit les cyclistes peuvent passer par la route de Chancy en montrant bien cette déviation mais en même temps c'est trop dangereux de dessiner une bande cyclable!

Alors on peut essayer et continuer à batailler en disant qu'on aimerait imposer quand même une bande cyclable mais du coup il y a peu de chance que cela passe.

Donc c'est pour cela que ce que l'on va faire ce qu'on va proposer justement aux cyclistes, c'est d'aller sur cette route de Chancy et puis cela doit être aussi visible pour les voitures, Ça c'est vraiment la période du COVID.

Après, il y a d'autres propositions de la part de l'Etat, c'est de dire essayons de redessiner une bande cyclable. Mais on a vu depuis 2014 que cela ne fonctionne pas très bien, cette zone avec les vélos et les piétons, on avait dessiné et maintenant on l'a effacé, eux proposent de la redessiner mais l'expérience a montré que cela ne fonctionnait pas bien. Nous sommes en train de réfléchir a, éventuellement, une piste cyclable.

La piste cyclable elle est physiquement bien plus visible sur cette partie, mais évidemment ce sont des interventions d'ingénieurs civils car il faut surélever le béton pour bien montrer que c'est véritablement une piste cyclable ? En tout cas dans l'urgence on va certainement aller dans ce sens-là, d'amener les cyclistes sur la route de Chancy.

Concernant la maison Charles-Borgeaud, la dégradation, l'historique vous le connaissez peut-être. Il y a cette parcelle où un promoteur a construit ce petit immeuble sur la parcelle et en échange de cela il devait valoriser la maison, ce qu'il n'a pas fait. Maintenant on se retrouve avec cette maison.

Moi ce que je vous propose et c'est bien parce que Tobias tu poses cette question parce qu'on a quelqu'un de la commission des monuments, de la nature et des sites avec Madame Suzanne KATHARI DUMPS, est-ce qu'au sein de cette commission, vous ne pouvez pas un peu plus faire pression sur l'Etat pour voir qu'est-ce qu'on peut faire avec cette maison? Je pense que cela serait une jolie collaboration.

Evidemment alors moi, après discussions, je peux aussi voir ce que nous, en tant que conseillères administratives, comment est-ce qu'on peut appuyer cette demande, quelle peut être la collaboration du Conseil administratif, de notre service, de la commission et puis de cette question du Conseil municipal ? Je pense cela vaut la peine de réfléchir sur le sujet.

**Mme KATHARI DUMPS (EVL) :** Si j'ose prendre la parole, cela serait une discussion qui pourrait avoir lieu lors d'une commission d'urbanisme ?

**Mme la Maire :** Oui, éventuellement, comme Carole-Anne KAST l'a évoqué évidemment qu'au mois de septembre, moi je vais faire une commission pour l'urbanisme, l'aménagement, l'environnement. Un certain nombre de points peuvent être évoqués et mis à l'ordre du jour, notamment ce que vous avez évoqué Madame MASÉ, cela, j'y répondrai lors de cette commission de l'urbanisme concernant Morillon Parc, par rapport à une décision de 2017, par rapport à votre question.

Voilà, je crois que c'est tout pour mes questions. Oui, Gérard FUSCO, alors par rapport au "trilatte", c'est quelque chose qui est en cours. Voilà, merci.

**Le Président (MCG) :** Donc maintenant je vais juste soulever quelque chose, il y a deux commissions qui ont été demandées, sociale sur la crèche et urbanisme sur les pistes cyclables, donc est-ce que je dois demander le vote pour ces commissions ? Elles seront directement renvoyées ?

**Mme KAST :** Effectivement, même si on est généralement très bienveillant vis-à-vis de ces demandes de renvoi en commission, une commission ne s'organise pas par une proposition individuelle et écrite comme cela, elle ne se décide pas comme cela, elle peut se proposer comme cela et c'est à ce titre que j'ai interprété les différentes interventions sur des commissions, mais elle ne se décide pas comme ça, elle se propose comme ça.

Comme on vous l'a dit, le Conseil administratif entend organiser des commissions à la rentrée pour présenter les domaines d'activité des différents services dont il a la charge et répondre aux dossiers en cours, pour reprendre l'exemple que Madame la Maire a donné sur les objets d'urbanisme qui étaient en ce moment en discussion.

Lorsqu'une proposition est faite en proposition individuelle à la fin, il faut que le Conseil administratif en prenne note mais ce n'est pas une décision formelle de mise à l'ordre du jour d'un objet, c'est une demande, une proposition et dans la mesure du possible nous y donnons suite ou pas en expliquant pourquoi on n'y donne pas suite.

Et puisque j'ai la parole je vais faire mes réponses. Il y en a pas mal, je vais commencer par celle justement sur la commission Arabelle pour dire que, Madame KELLER je suis désolée de vous décevoir, mais vous auriez absolument rien vu dans les comptes puisque comme vous le savez certainement Arabelle est une association subventionnée qui a donc une comptabilité différenciée de celle de la Ville d'Onex, donc dans celle de la Ville d'Onex vous voyez juste le montant de la subvention qui est exactement au franc pour franc le montant de la subvention de base plus la rallonge que vous avez votée et rien de plus.

Ceci dit où je vous donne parfaitement raison, c'est qu'il s'était engagé par-devant notre commission à donner le rapport d'audit et qu'on ne l'a toujours pas reçu. Nous l'avons réclamé plusieurs fois et cela commence aussi à nous agacer prodigieusement. Maintenant, vous risquez de l'entendre quelques fois dans ma bouche il y a un peu eu le COVID quand même, je peux vous dire que des contacts étroits ont eu lieu avec toutes les crèches pendant cette période-là, Arabelle y compris et que probablement il y aura des problèmes financiers mais je veux dire ce n'est pas forcément lié au rapport d'audit.

Néanmoins ils n'ont pas tenu un engagement qu'il avait pris vis-à-vis de nous et je vous remercie de votre intervention car cela me permettra de leur rappeler, avec encore plus d'insistance que ce qui a déjà été fait.

Maintenant je ne suis pas certaine, je vous le dis franchement comme je le pense, qu'organiser une commission juste pour ça soit une bonne chose, parce que je trouve que c'est complètement démesuré, je veux dire c'est leur comptabilité, c'est leur responsabilité, ce sont eux qui couvrent les frais, nous, on verse la subvention, on vous a bien expliqué la situation pendant la rallonge, ok vous l'avez votée, on a versé ça et puis après finalement c'est leur responsabilité derrière. Donc moi je trouve démesuré d'organiser une commission parce qu'ils ne nous ont pas rendu un rapport d'audit.

Par contre je ne trouve absolument pas démesuré de le leur rappeler, de leur rappeler avec insistance quitte à leur dire que si on ne l'a pas au vote du budget on ne leur renouvelle pas la subvention, je ne suis pas sûre qu'on fasse ça mais on peut leur dire. En tout cas dire qu'il y a une année qui est passée et que cet engagement ils l'ont pris formellement et qu'on ne peut pas continuer à travailler s'il n'y a pas confiance réciproque et, respect des engagements.

C'est un message que je fais très volontiers passer, mais une commission là-dessus et puis quoi? Ce n'est pas une commission d'enquête. On fait une commission ok, on les invite et puis quoi ? Parce que moi je ne l'ai pas ce rapport, je ne peux pas vous le donner. Je peux volontiers leur redemander et je pense que mis au pied du mur avec votre appui, ils nous le donneront mais la commission pour moi ce n'est pas forcément un sujet de commission.

Par contre, il y aura une commission sociale à la rentrée et vous pourrez poser des questions sur toutes les crèches, sur tous les domaines du service social.

J'ai plein d'autres questions, les petits-déjeuners, je reste dans le domaine du social, après je vais dévier sur le COVID et je conclurai par l'amiante si vous voulez bien.

Donc le petit-déjeuner de la place du 150<sup>ème</sup> Monsieur PASCHE, jusqu'à nouvel ordre ils ne reprennent pas. Pour des raisons évidentes d'organisation sanitaire, vous savez que

lorsque l'on organise des manifestations sur le domaine public on doit avoir un contrôle du flux des personnes, on doit avoir des listes de présence, si on n'a pas le contrôle du flux et c'est quelque chose qui n'est pas possible d'organiser dans le cadre des modèles des petits-déjeuners.

J'en suis la première désolée mais pour le moment en l'état de la situation, il n'est pas possible de reprendre cette prestation. Si les annonces du Conseil fédéral fin juin nous ouvrent la porte, on verra ce qu'on peut faire pour ce genre de prestations.

Aujourd'hui le service social travaille plutôt à offrir des prestations pour les familles et les seniors différentes pendant l'été, notamment pour répondre au fait que beaucoup de personnes ont probablement annulé leurs vacances ou en tout cas leurs voyages de vacances. On cherche à proposer des choses pour les personnes qui resteraient ici pendant l'été, des animations mais sur des formats plus petits que les petits-déjeuners de la place du 150<sup>ème</sup>. Je suis désolé de ne pouvoir être plus précise.

Le bilan sur la crise du COVID, écoutez probablement qu'on le fera mais probablement que ce n'est pas notre totale priorité et il faudrait nous spécifier peut-être plus précisément finalement sur quel domaine vous auriez besoin de ça.

Parce que c'est vrai qu'on a documenté tout ce que l'on a fait, moi je pourrais vous en parler des heures je suis intarissable sur la question mais c'est vrai qu'on n'a pas fait ce bilan, ne serait-ce que parce que finalement on n'est pas encore sorti et on est encore dans des mesures spécifiques, l'exemple des petits-déjeuners montre bien que l'on n'est pas revenu dans la normalité, l'exemple du 1<sup>er</sup> Août on vous l'a dit, on travaille sur un modèle mais cela ne sera pas un 1<sup>er</sup> Août comme d'habitude.

Aujourd'hui les associations sportives qui veulent reprendre leurs activités, elles doivent soumettre un plan de protection, on le valide, on le recalibre parfois et c'est seulement à ces conditions-là qu'elles peuvent reprendre. Il y a plein de choses que l'on a faites différemment et là on est vraiment encore finalement dans la gestion de cette fin de crise, on va l'appeler comme ça en espérant que c'est une fin et pas une pause.

Mais on n'est pas revenu en normalité et je dirai qu'on n'a pas la disponibilité aujourd'hui pour vraiment tirer un bilan qualitatif.

On documente, le matériel il est là, mais je dirai qu'il n'y a pas la synthèse qui est faite et effectivement je ne pense pas qu'au sein de l'administration aujourd'hui il y ait la disponibilité pour faire cette synthèse.

Je ne vous cache pas qu'entre le rythme qui reprend et les exigences comme préparer le budget ces choses-là et l'effet encore crise qui quand même rend notre travail différent que d'habitude, on a pas vraiment l'opportunité d'avoir le temps de faire la synthèse, de mettre la structure dans tout cela.

Mais je suis d'accord avec vous que c'est quelque chose de très intéressant et dont il faudrait avoir la disponibilité pour le faire. Ça viendra certainement, je ne sais pas exactement quand mais cela viendra certainement.

J'ai une question toujours sur le thème COVID sur l'aide alimentaire. Donc Madame BRAUNSCHWEIGER, la Ville de Genève de par une décision cantonale de désengagement de la protection civile autour de la distribution alimentaire des Vernets, la Ville de Genève a dit qu'elle n'était plus capable d'assurer la prestation telle qu'elle l'avait fait ses dernières semaines.

Du coup le Canton s'est retourné vers les communes en demandant des sites de distribution selon le même modèle mais dispatché sur 7 sites. Il s'est adressé à la Ville d'Onex, la Ville d'Onex n'est pas favorable à recevoir un de ces 6 ou 7 sites. Nous avons néanmoins proposé une alternative au Canton, alternative qu'il a saluée sans vraiment la juger adéquate, on va dire ça comme ça, mais qu'il aimerait bien qu'on la mette en place.

Notre alternative sur laquelle nous travaillons c'est d'élargir en fait la distribution de cornets alimentaire que nous faisons de toute manière avant le COVID, de l'élargir au cercle des destinataires onésiens des colis du cœur.

Donc nous sommes en train de mettre en place cela. A ce stade nous ne pouvons pas avoir les adresses du colis du cœur parce que c'est protégé par la LIPAD, donc nous allons probablement élaborer un courrier qu'eux vont envoyer aux onésiens qui sont au colis du cœur et dont ils ont les coordonnées pour leur dire que finalement une prestation de type aide alimentaire est à leur disposition, sur un modèle différent à Onex et réservé pour les personnes habitants à Onex.

Réponse à la question de Monsieur STARKENMANN, l'aide pour les loyers, alors d'abord il faut que je vous explique un tout petit peu le système.

Le système est le suivant, c'est le Canton de Genève, l'ASLOCA et l'USPI qui ont trouvé un accord. Il consiste en gros à ce que si le propriétaire est d'accord d'abandonner la moitié du loyer, l'Etat verse au propriétaire l'autre moitié du loyer et donc le locataire est aidé et n'a plus du tout de loyer à verser pour les mois en questions. Globalement c'est le modèle.

Si le propriétaire est disposé. Il n'y a aucune obligation dans l'accord, il n'y a aucun moyen pour la commune de contraindre aucun propriétaire de son territoire à le faire. Donc on a aucun moyen de vérifier si les régies jouent le jeu et d'ailleurs ce n'est pas les régies qui décident ce sont les propriétaires.

La régie dans un tel cas elle s'est engagée à une seule chose, c'est à communiquer aux locataires le formulaire, ce qu'elles ont fait, toutes. Et après le locataire remplit sa partie, cela part chez le propriétaire et il remplit sa partie ou pas. Enfin il dit s'il est d'accord de faire sa part ou pas.

Et après, cela part au Canton, et si le propriétaire est d'accord de faire sa part, le Canton fait sa part. Si le propriétaire n'est pas d'accord de faire sa part, le locataire il n'a que les yeux pour pleurer. Voilà ce qui est mis en place et la commune ne peut absolument rien faire sur les propriétaires privés par rapport à cela.

Moi je suis d'accord avec vous, c'est inadmissible de faire de la discrimination sur les locataires, sur une aide qui est financée avec nos impôts pour l'entier des locataires en difficulté, dans des arcades commerciales et de faire de la discrimination sur la seule volonté du propriétaire.

Mais je vais aller plus loin et je vais vous lâcher un scoop, c'est même tout aussi inadmissible que le Canton de Genève refuse de faire sa part pour les locataires des communes, considérant que la commune n'a qu'à payer le 100%. Donc c'est probablement ce qui va arriver à la fin mais aujourd'hui c'est la position du Canton.

Donc le Canton non seulement utilise nos impôts pour payer, aider les locataires mais seulement si le propriétaire veut bien faire sa part! Donc ça, déjà pour moi c'est inadmissible, parce que c'est soit tout le monde, soit personne. Mais, en plus, lorsque le

propriétaire en question est une commune alors là le Canton dit : "alors moi je n'ai même pas besoin de mettre la moitié parce que finalement la commune n'a qu'à mettre le 100%."

Voilà aujourd'hui la position de Monsieur Pierre MAUDET, garant de cet accord et que nous allons dénoncer auprès de l'association des communes genevoises parce que d'après les retours que j'ai c'est la même chose dans toutes les communes. Cette manière de finalement appliquer un accord trouvé par les partenaires sociaux pour nous est parfaitement inadmissible, inadéquate et donne à des résultats choquants d'inégalités de traitement entre les locataires.

Donc désolée de casser vos rêves peut-être mais je vous en prie, adressez ces remarques à Monsieur Pierre MAUDET, je vous aide volontiers à rédiger le courrier de toute manière je dois le faire pour la commune donc il n'y a pas de souci, on va faire ça, mais malheureusement à notre niveau c'est à peu près tout ce qu'on peut faire c'est râler.

Et puis finalement, j'ai fait le tour sur les dossiers COVID il me restait l'amiante. Alors Monsieur RITTER, je sais très bien quand Madame GUILLET, puisque c'est une ancienne conseillère municipale de mon groupe, a envoyé un mail.

Je sais aussi très bien quand le reportage a été fait donc je peux vous dire il n'y a pas eu une semaine entre les deux. Donc simplement pour votre gouverne l'engagement que prennent le Conseil administratif et l'administration, en général, c'est de répondre dans les trente jours.

De toute manière, nous n'étions absolument pas compétents sur cette affaire et elle a très bien fait de s'adresser au SABRA qui est le service compétent et la seule réponse qu'on aurait pu lui faire c'est : "adressez-vous au SABRA".

C'est vrai, je vous l'avoue qu'en plein COVID en une semaine on avait d'autres choses plus urgentes à traiter que de dire à quelqu'un adressez-vous au SABRA, ce qu'elle a très bien réussi à faire toute seule, comme une grande et elle a bien fait, puisque c'était effectivement l'organe compétent et la problématique était réelle. Donc voilà pourquoi nous n'avons pas répondu à Madame GUILLET, car nous n'avons pas eu le temps de le faire. Elle était bien plus rapide que nous. C'est tout pour mes réponses.

**Mme KLEINER :** Il y avait encore deux questions, sur la téléphonie et les antennes. Ce sujet est actuellement traité par notre service qui doit rencontrer un prestataire et nous vous reviendrons lors d'une prochaine session à ce sujet.

Concernant les demandes de précisions concernant le pavillon et la place du 150<sup>ème</sup>, je suppose que vous faites allusion à la terrasse ou peut-être au fameux projet Osiris qui est actuellement en préparation pour couvrir la pétanque. Du point de vue de la terrasse, c'est un projet qui ne demande pas une autorisation et qui était dans le budget de cette année. Concernant le projet de recouvrement, faire de l'ombre sur la pétanque, c'est un projet issu du Contrat de quartier.

**Le Président (PLR) :** Avant de lever la séance, je passe la parole au public.

21268

**La séance est levée à 21 heures 50.**

Le Secrétaire :

Laurent VOGLER

Le Président :

Cédric AMBORD